

GT : « Etat des connaissances sur les huiles essentielles et les plantes d'intérêts pour la phytothérapie et l'aromathérapie des animaux producteurs de denrées alimentaires en vue d'établir des premiers profils de risques pour la santé humaine »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

■ Contexte :

Ce GT s'inscrit dans la continuité du rapport « État des lieux des alternatives aux antibiotiques en vue de diminuer leur usage en élevage » (Saisine n°2013-SA-0122) et de l'une des conclusions du rapport « Evaluation des demandes d'AMM des médicaments à base de plantes » (Autosaisine n° 2014-SA-0081) concernant la principale difficulté relative à l'absence de statut LMR adéquat pour une grande majorité de plantes d'intérêt en médecine vétérinaire.

Le développement de la phytothérapie/aromathérapie applicable aux animaux producteurs de denrées requiert au préalable l'évaluation du risque pour le consommateur de ces huiles essentielles et plantes (qui est de la compétence de l'EMA), afin de garantir un niveau d'exposition sans risques pour les consommateurs. Dans ce contexte de lutte contre l'antibiorésistance et de recherche d'alternatives thérapeutiques et en réponse au développement de l'agriculture biologique, les possibilités d'évaluation des LMR doivent donc être revues pour répondre à ces attentes.

■ Rôle et missions :

Le groupe de travail aura pour objectif de mener une expertise visant à proposer :

- un état des connaissances sur les huiles essentielles et les plantes d'intérêts pour la phytothérapie et l'aromathérapie des animaux producteurs de denrées alimentaire. Pour cela, un état des lieux des usages sur le terrain sera réalisé ainsi que l'inventaire des données fournies dans le cadre de l'établissement des monographies des médicaments à base de plantes à usage humain, des compléments alimentaires et des autres réglementations.
- l'établissement des premiers profils de risques pour la santé humaine grâce à l'identification des huiles essentielles et plantes ne présentant pas de danger pour la santé du consommateur et à l'identification d'huiles essentielles et de plantes dont la toxicité est reconnue chez l'homme.

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

Ce travail pourra apporter, en conclusion, des pistes de réflexion pour des approches alternatives et tout aussi protectrices au principe des LMR.

Le travail ne portera pas sur l'efficacité ni sur la balance bénéfique/risque des plantes.

Ce travail sera une première étape avant une évaluation complète des risques pour la santé humaine des huiles essentielles et des plantes identifiées.

Ce travail donnera lieu à un rapport d'expertise collective. Ces éléments permettront de fonder l'expression d'un avis de l'Anses.

■ **Composition :**

Le GT sera composé de 4-5 experts et sera rattaché au comité d'experts spécialisé (CES) « Évaluation des risques physico-chimiques dans les aliments » de l'Agence. Les compétences spécifiques souhaitées figurent dans la fiche « compétences recherchées »

Le GT se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne approximative d'une réunion toutes les 4 à 6 semaines. La durée prévisionnelle de l'expertise, à compter de la première réunion du GT, est de 7 mois.

Les membres de ce groupe de travail dont un(e) président(e) sont nommés *intuitu personae* par décision du directeur général.

Chaque expert contribuera aux travaux d'expertise collective par une participation active aux réunions et aux discussions, une relecture critique de tous les documents ainsi que par la contribution à la rédaction du rapport d'expertise.